

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

VISANT À SOUTENIR LES FEMMES QUI SOUFFRENT D'ENDOMÉTRIOSE - (N° 1221)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

Mme Riotton, Mme Hai, Mme Berete, M. Haddad et M. Terlier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à pallier l'absence d'intérêt du Rassemblement national pour la santé des femmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi constitue manifestement une manœuvre politique du Rassemblement national visant à légitimer un prétendu engagement de ses députés en faveur de la santé des femmes, et plus largement en faveur des droits de ces dernières.

Or, à la lecture du programme de Marine Le Pen pour l'élection présidentielle de 2022, l'on constate que le mot « femmes » n'apparaît qu'une seule fois (pour inviter les « femmes et les hommes » à s'associer à son projet politique), de même que dans son livret thématique « M la santé » (où figure le mot « sage-femmes »).

De plus, les incohérences entre les discours et les actes de la formation politique de Marine Le Pen ont été nombreuses ces dernières années, comme n'ont pas manqué de le relever certains observateurs durant sa campagne présidentielle.

En regard de ces lacunes et incohérences, une simple "lettre aux femmes" rédigée par madame Le Pen ainsi que le dépôt de cette proposition de loi inadaptée et inconséquente sur le fond masquent difficilement le manque d'intérêt que le Rassemblement national nourrit à l'endroit de la santé des femmes.

Cet amendement vise à le dénoncer haut et fort et sans ambiguïté.